

V162 Bis



CONSEIL DE PARIS

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

Vœu de l'Exécutif relatif aux animaleries

Considérant le vœu V161 rattaché à la délibération DEVE 95 Adoption du rapport issu de la mission « Animaux en ville » Relatif à la vente d'animaux par les animaleries déposé par Nicolas BONNET OULALDJ, Jean-Noël AQUA, et les élu.e.s du Groupe communiste front de gauche ;

Considérant le vœu V162 relatif aux animaleries Rattaché à la délibération 2018 DEVE 95 Déposé par Anne-Christine LANG et les élus du groupe Démocrates et Progressistes ;

Considérant l'amendement A178 pour réglementer l'exploitation d'animaux à usage commercial rattaché à la DEVE 115 - Adoption de l'action 30 du Plan Biodiversité 2018-2024 déposé par Joëlle MOREL, David BELLIARD, Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP) ;

Considérant que la Ville de Paris n'est pas compétente concernant la législation que doit respecter les animaleries ;

Considérant qu'il n'est juridiquement pas de la compétence de la Ville de Paris de contrôler les animaleries ;

Considérant que cette compétence est exercée par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Préfecture de Police et des services de l'ONCFS ;

Considérant l'objectif 9 de la stratégie issue des travaux de la mission Animaux en ville intitulé « Lutter contre l'abandon et la maltraitance animale » ;

Considérant la préconisation 31 proposant de mettre en place des campagnes de communication contre les abandons et les achats impulsifs d'animaux ;

Considérant la préconisation 32 proposant de soutenir les adoptions d'animaux présents dans les refuges et gérés par des associations de protection animale ;

Considérant l'objectif 13 intitulé « Lutter contre le trafic d'animaux » ;

Considérant la préconisation 50 proposant d'établir une charte avec les animaleries afin de garantir l'origine des animaux ;

.../...

Considérant la préconisation 51 proposant de solliciter le Préfet de Police afin de diffuser les résultats des actions menées pour contrôler l'origine des animaux présents dans des établissements et pour lutter contre les filières visant à fournir des animaux à des fins de mendicités ;

Le Conseil de Paris émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réitère sa condamnation de toutes formes de trafic des animaux ;
- Que la Ville de Paris rappelle vigilance à avoir contre les achats impulsifs d'animaux, qui peuvent être suivis d'abandons, sources de souffrance animale ;
- Que la Ville de Paris rappelle le rôle important que les refuges d'animaux jouent en faveur de la protection animale ;
- Que la Ville de Paris étudie la mise en place d'un label afin d'encourager les animaleries, présentes sur son territoire, à établir des partenariats avec les refuges d'animaux, visant à proposer en priorité des animaux abandonnés ;
- Que la Ville de Paris sollicite les autorités compétentes dans le but de mettre en place un partenariat avec les animaleries pour qu'elles ne présentent que des animaux issus de refuges à adopter, à l'instar de ce qui est en vigueur dans d'autres villes à l'étranger.



Permettre aux animaux de mieux vivre en ville

CONTEXTE

De nombreux animaux, aussi bien sauvages que domestiques, cohabitent avec les Parisiennes et les Parisiens. En 2017, la Ville de Paris a mis en place la mission « Animaux en ville », dont l'objectif était de faire l'état des lieux de leurs conditions de vie à Paris et de recueillir les propositions des élus, des acteurs du territoire, des Parisiennes et des Parisiens afin de leur permettre de mieux vivre en ville. Basée sur les contributions reçues, une stratégie comportant quinze objectifs déclinés en soixante et une préconisations a été élaborée avec l'objectif de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux et de développer une meilleure coordination entre les acteurs concernés par la gestion des animaux à Paris.

OBJECTIFS

- Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville
- Promouvoir le respect et le bien-être des animaux
- Renforcer la place de l'animal domestique en ville
- Changer de regard sur la faune sauvage

CONTENU DE L'ACTION

La stratégie a été élaborée autour de quatre axes, déclinés en quinze objectifs et en soixante et onze préconisations permettant d'aborder avec ambition l'ensemble des enjeux soulevés lors des travaux de la mission « Animaux en ville ».

Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville (23 préconisations)

Permettre aux animaux de mieux vivre à Paris suppose que l'ensemble des acteurs du territoire parisien s'empare de la question des animaux et de leur bien-être.

Il s'agit de mettre en œuvre un pilotage concerté et coordonné sur la question des animaux en instaurant un référent « Animal en ville » et des référents pour chaque direction de la ville de Paris, un comité de pilotage de la stratégie et un comité stratégique annuel. Des outils de communication seront diffusés auprès des Parisiennes et des Parisiens afin de les informer notamment des actions municipales, des dispositions réglementaires applicables à Paris concernant les animaux domestiques et sauvages et des besoins physiologiques des principaux animaux de compagnie. Une Fête des Animaux sera organisée annuellement afin de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens, notamment les enfants, aux enjeux de la présence d'animaux en ville. Une première édition de la Fête des Animaux s'est d'ailleurs tenue le 3 octobre dernier dans le Parc de Bercy. Une vingtaine d'associations et d'organismes ont ainsi pu présenter au public leurs activités en faveur du bien-être animal. Des activités autour des animaux seront proposées aux enfants lors des temps péri et extrascolaires. Le rôle de support de sensibilisation au bien-être animal de la Ferme de Paris sera renforcé en développant notamment une sensibilisation à l'éthologie et aux besoins biologiques des espèces animales présentes.

Promouvoir le respect et le bien-être des animaux (11 préconisations)

Outre les animaux de compagnie et la faune sauvage, des animaux prennent part à des activités se déroulant sur le territoire parisien : promenades à poneys ou gardiennage par exemple. Il s'agit de promouvoir et de s'assurer du bien-être de ces animaux en prévoyant des clauses dans les marchés publics, les concessions et les autorisations administratives de la Ville de Paris. En outre, le personnel municipal concerné sera formé au respect du bien-être animal.

Le dialogue engagé avec les circassiens installés à Paris sera poursuivi afin d'accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers.

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

Une procédure inter-directions, en lien avec la Préfecture de Police, sera mise en œuvre afin d'agir rapidement contre les occupations illégales du domaine public par des cirques.

Renforcer la place de l'animal domestique en ville (19 préconisations)

Il s'agit d'aménager et de partager l'espace public de manière à ce qu'il permette une cohabitation durable entre les Parisien.ne.s et les animaux domestiques.

Les allées des parcs ne comportant pas d'aires de jeux ou signalés comme tels seront accessibles aux chiens tenus en laisse et non dangereux (c'est-à-dire les chiens classés catégories 1 et 2). Il sera possible de promener son chien en liberté dans certains espaces délimités des bois parisiens. Des espaces canins seront aménagés sur l'ensemble du territoire parisien et un trophée du bien-être animal « dog-friendly » à destination des commerces, restaurants ou entreprises sera organisé. Ces actions s'accompagneront d'une sensibilisation des propriétaires d'animaux de compagnie à la réglementation à respecter et aux bonnes pratiques à adopter (identification, stérilisation, tenue en laisse, ramassage des déjections par exemple). La Ville de Paris sollicitera également le Préfet de Police afin que ses services traitent les situations impliquant des chiens dangereux dans l'espace public parisien (non respect de la réglementation imposant la tenue en laisse et la muselière, contrôle des permis de détention, etc.). Quelques conventions avec les associations seront mises en place afin d'autoriser et d'encadrer l'installation d'abris à chats errants dans quelques lieux. Il sera étudié en lien avec la Préfecture de Police un mode de gestion partagé de la population de chats errants (identification, stérilisation, relâche ou adoption). Une charte « Patte verte » visant à accueillir les chats et les chiens (excepté les chiens classés catégories 1 et 2) sera expérimentée dans les jardins partagés le souhaitant, à travers une convention, en lien avec les mairies d'arrondissement. La Ville de Paris prendra également part à la lutte contre la maltraitance et l'abandon d'animaux en lien avec la Préfecture de Police.

Changer de regard sur la faune sauvage en ville (18 préconisations)

En lien avec les 30 actions du Plan Biodiversité 2018-2024, il s'agit de faire connaître la riche faune sauvage qu'accueille Paris, de la préserver, et d'inciter les Parisien.ne.s à connaître et à accepter certaines espèces animales qu'ils peuvent parfois trouver dérangeantes.

La Ville de Paris proposera aux animaleries présentes sur son territoire de signer une charte afin qu'elles s'engagent à garantir l'origine des animaux présentés et leur bien-être.

Les activités du Centre d'accueil de la faune sauvage de Maisons-Alfort (CEDAF) en faveur de la réhabilitation d'animaux sauvages blessés seront mises en lumière auprès des agents municipaux et des Parisien.ne.s.

Axe	Objectif	Préconisation
Mieux informer et mieux communiquer sur la place des animaux en ville	Mettre en œuvre un pilotage concerté et coordonné sur la place des animaux en ville	Créer une mission « Animal en ville »
		Instaurer un comité de pilotage du plan d'actions
		Instaurer un comité stratégique annuel
		Communiquer un bilan annuel des actions mises en œuvre au Conseil de Paris
		Présenter un bilan annuel aux associations en amont du comité stratégique annuel après les avoir préalablement saisies
	Informer les Parisien.ne.s sur la place des animaux en ville	Créer une page web dédiée aux animaux sur paris.fr
		Élaborer un vade-mecum de l'animal en ville
		Intégrer un item spécifique aux animaux dans l'application DansMaRue
	Sensibiliser les Parisien.ne.s sur	Organiser un appel à projets visant à

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

	la place des animaux en ville	sensibiliser les Parisien.ne.s au bien-être animal
		Organiser annuellement une Fête des Animaux
		Organiser des cycles de conférences annuels sur la place des animaux en ville
		Promouvoir les services rendus par les animaux en ville
		Installer la ferme mobile dans des espaces verts près de centres hébergeant des personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap
		Mettre en place un groupe de travail afin d'étudier les caractéristiques et l'emplacement de la stèle en hommage aux animaux morts pendant les grands conflits du XX ^{ème} siècle
	Sensibiliser les enfants sur la place des animaux en ville	Proposer des activités sur les animaux aux enfants
		Mettre à disposition des ateliers périscolaires et des centres de loisirs des kits pédagogiques sur l'animal en ville
		Proposer des cours de comportement animalier dans les centres de loisirs
		Solliciter le rectorat pour lui proposer de faire connaître aux établissements scolaires élémentaires la possibilité pour les classes de se rendre sur inscription, à la Ferme de Paris ou dans les différentes fermes installées dans les parcs parisiens
		Informers les établissements scolaires, des dates et horaires de déplacement de la ferme mobile, et par un courrier aux directeurs des écoles élémentaires publiques parisiennes des contacts et informations nécessaires à l'organisation de visites scolaires à la Ferme de Paris ou dans les différentes fermes installées dans les parcs parisiens
	Développer une sensibilisation au bien-être animal à la Ferme de Paris	Proposer des informations sur le bien-être des animaux de la ferme
Étudier la mise en place de séances de zoothérapie à la Ferme de Paris en lien avec des spécialistes de la discipline		
Conseiller les personnes souhaitant développer un élevage urbain ou l'éco-pâturage		
Organiser des visites pédagogiques sur les lieux parisiens d'éco-pâturage		
Promouvoir le respect et le bien-être des animaux	S'assurer du bien-être animal	Solliciter le Préfet de Police afin de diffuser les résultats des contrôles concernant le bien-être animal effectués par ses services dans les établissements détenant des animaux
		Soutenir les associations proposant des soins vétérinaires gratuits aux animaux de personnes défavorisées
		Travailler avec les services de l'État et les associations concernées à l'aménagement et la mise en place de dispositifs permettant aux personnes en situation d'errance de se rendre

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

		<p>dans les structures d'hébergement d'urgence avec leurs chiens</p> <p>Mettre en place un groupe de travail avec les aquariums parisiens, sur la question du bien-être des animaux aquatiques</p>
	Garantir le bien-être des animaux employés lors d'activités	Sensibiliser prioritairement le personnel municipal concerné au respect du bien-être animal
		Prévoir une clause de respect du bien-être animal dans les marchés publics de la Ville et ses contrats de concession
		Prévoir une clause de respect du bien-être animal dans les autorisations d'activités délivrées par la Ville
		Proposer à des associations de protection animale l'adoption des animaux réformés appartenant à la Ville
	Émettre une recommandation du Conseil de Paris sur la présence d'animaux sauvages dans les cirques à partir du cycle de travail engagé avec les circassiens	Poursuivre le dialogue engagé avec les circassiens pour accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers. A l'issue de ce second cycle d'échanges avec les circassiens, le contenu des échanges sur les modalités de reconversion possible vers des spectacles sans animaux sauvages, notamment les années nécessaires à cette reconversion, fera l'objet d'une présentation à l'été 2019 aux membres du comité stratégique de suivi de la mission Animaux en ville
		Solliciter les services de l'État afin d'effectuer des contrôles réguliers sur le bien-être des animaux sauvages présents dans les cirques installés sur le territoire parisien
		Mettre en œuvre une procédure inter-directions contre les occupations illégales du domaine public par des cirques et l'affichage illégal associé
Renforcer la place de l'animal domestique en ville	Lutter contre la maltraitance et l'abandon des animaux	Mettre en place des campagnes de communication contre les abandons et les achats impulsifs d'animaux
		Soutenir l'adoption d'animaux présents dans les refuges et gérés par des associations de protection animale
		Informers Parisien.ne.s sur les interlocuteurs compétents concernant le signalement de maltraitance animale
	Gérer la population de chats errants	Réaliser des campagnes régulières de recensement de chats errants accompagnées par la médiatisation des campagnes de stérilisation des chats errants, en veillant à la mise en valeur des associations qui apportent ces soins
		Autoriser par conventionnement 10 abris pour chats errants après présentation des abris

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

		déjà existants dans la Ville et d'une cartographie des lieux potentiels pouvant accueillir ces abris en collaboration avec les associations concernées et les mairies d'arrondissement
		Étudier la faisabilité d'un partenariat avec la Préfecture de Police et des associations sur la gestion des chats libres (identification, stérilisation, relâche/adoption)
		Étudier l'impact des chats errants sur la faune sauvage à l'échelle parisienne
	Développer la place des chiens en ville	Diffuser la réglementation concernant l'accès aux chiens d'assistance dans les lieux publics
		Autoriser l'accès aux chiens tenus en laisse et non classés dangereux (non classés en 1ère ou 2e catégorie) aux allées des jardins ne disposant pas d'aires de jeux ou signalés comme tels et dans les bois parisiens
		Autoriser sous conditions la promenade en liberté dans les bois parisiens
		Réglementer les promenades professionnelles dans les bois parisiens
		Aménager au moins 25 espaces canins répartis équitablement sur l'ensemble du territoire parisien en lien avec les mairies d'arrondissement
		Expérimenter une charte « Patte verte » dans les jardins partagés qui le souhaitent, visant à accueillir par convention des chats et des chiens (excepté catégories 1 et 2)
		Renforcer les activités visant à la rencontre de chiens pour les personnes âgées dépendantes ou en situation d'handicap
		Solliciter IDF-Mobilités afin d'autoriser les chiens de grande taille dans les bus et les tramways
		Organiser un trophée « dog-friendly »
		Sensibiliser les propriétaires de chiens aux bonnes pratiques
	Maintenir et renforcer, dans les axes prioritaires de la Ville, la verbalisation du non-ramassage des déjections canines	
	Solliciter le Préfet de Police afin que ses services interviennent et traitent les situations impliquant des chiens dangereux dans l'espace public et qu'il adresse un bilan semestriel à la Maire de Paris de ces situations sur le territoire parisien	
Changer de regard sur la faune sauvage en ville	Lutter contre le trafic d'animaux	Établir une charte avec les animaleries afin de garantir l'origine des animaux
		Solliciter le Préfet de Police afin de diffuser les résultats des actions menées pour contrôler l'origine des animaux présents dans des établissements et pour lutter contre les filières visant à fournir des animaux à des fins de mendicités

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

		Solliciter les autorités compétentes pour un contrôle renforcé des animaleries afin de garantir l'origine des animaux, le respect des obligations légales et éviter le trafic
	Préserver la faune sauvage parisienne	Communiquer sur les actions du centre d'accueil de la faune sauvage de Maisons-Alfort (CEDAF)
		Informers les Parisien.ne.s ayant ramassé un animal sauvage blessé afin de les orienter vers des associations compétentes
		Mettre en place un partenariat avec le CEDAF pour organiser des relâches d'animaux sauvages parisiens soignés
		Sensibiliser prioritairement les agents municipaux concernés aux espèces animales sauvages présentes à Paris
		Organiser une exposition dans des parcs parisiens concernant certaines espèces animales spécifiques
		Intégrer les actions des Plans Ruches et pollinisateurs qui visent depuis 2016 à développer un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages en plantant des végétaux nectarifères, en établissant une politique "zéro phyto", en luttant contre le frelon asiatique et en implantant des ruches et des abris à pollinisateurs sauvages
		Organiser une réunion de présentation en janvier 2020 aux élu.es parisien.ne.s intéressé.e.s, sur la méthodologie et les premières données recueillies par le ou la doctorant.e CIFRE travaillant sur la cohabitation entre abeilles sauvages et domestiques
		Veiller à la mise en place systématique de nichoirs à moineaux et d'hôtels à insectes dans les programmes d'aménagement, de réaménagement de bâtiments ou d'espaces publics
	Gérer les populations d'espèces animales commensales	Organiser un colloque public sur les pigeons à Paris au cours de l'année 2019 avec présentation du rapport « Pigeonniers », de l'étude effectuée par les associations missionnées Espaces et AERHO, des préconisations des associations et des chercheurs qualifiés
		Relancer certains pigeonniers en lien avec les mairies d'arrondissement
		Construire et gérer des pigeonniers dans le cadre de chantiers jeunes
		Aménager des espaces pour les pigeons sous quelques ponts, à titre expérimental
		Communiquer envers les Parisien.ne.s pour empêcher le nourrissage hors des pigeonniers

Penser la ville comme un atout pour la biodiversité

		Transmettre un bilan annuel aux mairies d'arrondissement concernant le pigeonnier éventuellement présent sur leur territoire et en 3 ^{ème} commission
		Étudier les populations parisiennes de corneilles et de goélands

ACTEURS

Direction(s) pilote(s) - associée(s) : DEVE, DPSP, DAE, DICOM, DPE, DASES, DASCO, DAC, DRH, CASVP, DFA

Partenaire(s) associé(s) : Préfecture de Police, professionnels (animaleries, vétérinaires notamment), associations de protection animale et de préservation de la nature

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS

- Quelques acquis :

- Aujourd'hui :
- Installation de nombreux équipements en faveur des animaux (pigeonniers, cabanes à chats, espaces canins, nichoirs, hôtels à insectes)
 - De février à novembre 2017 : audition de l'ensemble des acteurs du territoire parisien concernés par la présence d'animaux à Paris
 - Recueil de l'ensemble des contributions des élus, des participants de la mission et des Parisiennes et des Parisiens
 - Présentation et soumission du rapport de synthèse et du plan d'actions au Conseil de Paris en novembre 2018
 - Premières réunions du cycle de travail avec les circassiens
 - Première édition de la Fête des Animaux

- Premières étapes :

2018 - 2019

- Lancement de la stratégie
- Centralisation de la gestion de l'animal en ville par une équipe dédiée
- Premiers comité de pilotage et comité stratégique
- Création de la page dédiée aux animaux sur paris.fr
- Publication du vade-mecum de l'animal en ville
- Organisation annuelle de la Fête des Animaux
- Lancement de l'appel à projet pour permettre aux associations de protection animale d'intervenir auprès des enfants
- Mise en œuvre de la procédure inter-directions en lien avec la Préfecture de Police pour agir rapidement contre l'installation illégale de cirques avec animaux sauvages
- Poursuite du dialogue engagé avec les circassiens installés à Paris afin d'accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers
- Soutien à l'adoption dans les refuges gérés par des associations de protection animale
- Mise en place de campagne de communication contre les abandons et les achats impulsifs
- Recensement de la population de chats errants
- Conventionnement avec quelques associations de protection des chats pour la pose d'abris pour chats errants dans les parcs, bois et cimetières
- Augmentation du nombre de parcs accessibles aux chiens tenus en laisse non classés dangereux (1^{ère} et 2^e catégories)
- Autorisation sous convention avec redevance de promenade de chiens en groupe par des professionnels
- Sollicitation du Préfet de Police concernant les situations impliquant des chiens dangereux (1^{ère} et 2^e catégories)
- Suivi et mise en place du bilan annuel des pigeonniers

- Les perspectives :

- 2020 :
- Kits pédagogiques proposés aux écoles
 - Ajout dans tous les documents administratifs concernés de la clause du respect du bien-être des animaux employés
 - Sensibilisation à l'éthologie et aux besoins physiologiques des espèces animales présentes dans le programme pédagogique de la Ferme de Paris
 - Sensibilisation prioritaire du personnel municipal concerné au respect et au bien-être animal
 - Soutien aux associations proposant des soins vétérinaires gratuits aux animaux des personnes les plus défavorisées
 - Mise en place d'un mode de gestion partagée de la population de chats errants entre la Préfecture de Police, la Ville de Paris et les associations
 - Étude sur l'impact des chats errants sur la faune sauvage
 - Aménagement d'espaces canins sur l'ensemble du territoire parisien
 - Organisation de conférences thématiques sur les enjeux soulevés par la présence d'animaux en ville
 - Sensibilisation prioritaire du personnel municipal concerné aux espèces animales présentes dans les parcs et bois parisiens
 - Organisation, en lien avec le CEDAF, de relâche d'animaux sauvages réhabilités
- 2024 :
- Formation de l'ensemble du personnel municipal au respect et au bien-être animal
 - Formation des agents municipaux travaillant dans les parcs et les bois au sujet des espèces animales présentes

